

2023/29/03/17

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023

Date de convocation :
21/03/2023

Convocation affichée le :
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 13.04.2023
Certifié exécutoire le 13.04.23
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 13.04.2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h13), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PERON Alan, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « Pour » et 6 voix « Contre », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.



17- CONTRAT AVEC MORBIHAN ENERGIES PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT PLACE STENFORD POUR INSTALLER UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES ET SES EVENTUELS ACCESSOIRES

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec Morbihan Energies un contrat portant autorisation d'occupation d'un emplacement Place Stenford pour y installer une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides et les éventuels accessoires.

La durée initiale ferme de ce contrat est de 10 ans à la date de la signature des deux parties.

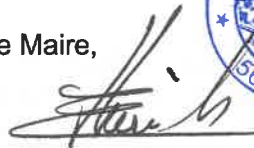
Le plan de financement prévisionnel ne prévoit pas de participation financière à verser par la commune de Gourin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer le contrat avec Morbihan Energies pour l'installation d'une borne de recharge.

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 29 mars 2023

Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.

